

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1308

20 mai 2015

SOMMAIRE

Altracon S.A.	62753	Cofirenet S.à r.l.	62744
Am Holzhaus s.à.r.l.	62782	Comfintex S.A.	62744
Beausoleil Property S.A.	62740	Compagnie de Développement des Médias	
Betraco S.A.	62738	S.A.	62742
Beweco Import & Export et Distribution		Culloden S.à r.l.	62739
S.A.	62743	CVIC III Lux Finance S.à r.l.	62746
Bigga Investment S.à r.l.	62739	DS Group S.A.	62742
BioAmber International S.à r.l.	62739	Faroe Investments Swansea S.à.r.l.	62771
BlueBay High Yield Investments (Luxem-		FOF Lux Finance S.à r.l.	62746
bourg) S.à r.l.	62743	Gambetta Investments S.A.	62781
Bluebird Securities S.A.	62738	Hello Rent	62778
Blue E4 Investments S.A.	62739	IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à	
Brasserie Gourmande S.à r.l.	62740	r.l.	62760
BRE/Bielefeld I Hotel S. à r.l.	62740	IK Investment Partners S.à r.l.	62759
BRM S.à.r.l.	62742	Johnson Controls Luxembourg Property	
Broadnet Lux Holding S.à r.l.	62740	S.à r.l.	62741
CAERUS Securitization S.à r.l.	62745	Jules Soparfi S.A.	62745
Canadalux S.à r.l.	62743	Karlin Real Estate Europe Holdings (Lux)	
Caribbean Tours S.à r.l.	62741	S.à r.l.	62753
CBK Sicav	62743	King's Management GmbH	62758
Cecann S.A.	62744	KPI Investment Property 57 S.à.r.l.	62738
CEP III Investment 19 S.à r.l.	62745	KP Interiors S.à r.l.	62738
Cheniére International Investments Hol-		KPI Retail Property 22 S.à.r.l.	62738
dings	62741	Lombard Odier Gateway	62784
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ...	62741	NEXSTEP Advisory S.à r.l.	62757
Cobeton	62742	Otome Corporation S.à r.l.	62747

Betraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.533.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015050301/10.

(150058669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.209.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050293/10.

(150057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

KPI Investment Property 57 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 124.177.

Les statuts coordonnés au 12 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015049932/11.

(150057331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

KPI Retail Property 22 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.324.

Les statuts coordonnés au 12 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015049934/11.

(150057437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

KP Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.528.

Le siège social de l'associé, Key Plastics L.L.C., a changé et est désormais au 19575, Victor Parkway, Suite 400, MI 48152 Livonia, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049929/12.

(150057618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Bigga Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.547.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050288/9.

(150057959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BioAmber International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 163.728.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050289/9.

(150058108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.194.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 03 mars 2015

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050351/13.

(150057994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Blue E4 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 178.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 mars 2015.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale, qui se tiendra en 2019, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Alfio Riciputo, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur et Président;
- M. Gregory Centurione, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur;
- Mme Annick Mayon, résident professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Administrateur.

Commissaire:

VP Services S.à r.l., avec le siège social et au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.982.

Par ailleurs, il résulte que le siège social est transféré au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 26 mars 2015.

Pour extrait conforme

Blue E4 Investments S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015050292/23.

(150058671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Broadnet Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 166.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050295/9.

(150058442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Beausoleil Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 189.511.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2015:

Monsieur Marc Koeune, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015050299/11.

(150058390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Brasserie Gourmande S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 2A, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 50.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BRASSERIE GOURMANDE S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015050308/12.

(150058695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BRE/Bielefeld I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 114.671.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 3 S.A. de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christian HUPFER, né le 21 avril 1982 à Lahr, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Kurfürstendamm 207-208, D-10719 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au:
 - * 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg avec effet au 31 mars 2015;
 - * l'associé unique de la Société, BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l. a également transféré son siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

BRE/Bielefeld I Hotel S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015050309/22.

(150058583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 184.728.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 402 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050549/9.

(150058150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Cheniere International Investments Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 179.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015050329/12.

(150058315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.374.455,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.165.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 27 mars, 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bernhard Rieksmeier en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Thomas Gerd Gemeinholzer, née le 3 février 1967, Baden-Baden, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Jahnstraße 64, 63150 Heusenstamm, Allemagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050333/15.

(150058698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de CARIBBEAN TOURS S.A R.L. a pris les résolutions suivantes:

- 1) Acceptation de la démission de Monsieur Klaus Krumnau en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2015.
- 2) Acceptation de la démission de Monsieur Jürgen Fischer en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2015.
- 3) Acceptation du transfert de siège de L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er} au L-2210 Luxembourg, 56 boulevard Napoléon 1^{er}, ceci avec effet immédiat.
- 4) Nomination de Monsieur Romain Kettel, avec siège social à 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050322/17.

(150058086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Cobeton, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 14.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050363/10.

(150057865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 24.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015050367/13.

(150058362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

DS Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.748.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 13 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

DS GROUP SA, dont le siège social à L-1750 LUXEMBOURG - 66, Avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 10 mai 2004.

Pour extrait conforme
Me Fanny CAQUARD
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2015050395/14.

(150058497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BRM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 194.007.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signés en date du 17 février 2015 que:

- Primos S.A. a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Henri Junior Chaloub
 - Primos S.A. a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Barents RE Reinsurance Company Ltd
- La répartition des parts sociales en date du 17 février 2015 se présente désormais comme suit:
- Henri Junior Chaloub: 250 parts sociales
 - Barents RE Reinsurance Company Ltd: 250 parts sociales

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2015050316/16.

(150057844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015050302/10.

(150058670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015050294/10.

(150057943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Suite à un transfert de parts sociales en date du 27 mars 2015, 1.000 parts sociales préférentielles rachetables de classe 1 ont été transférées de la société STELLA-JONES INC. avec siège social à 3100 Côte-Vertu, Suite 300, Saint-Laurent, Québec H4R 2J8, Canada à la société STELLA-JONES US LLC, avec siège social à 603 Stanwix Street, Two Gateway Center, Suite 1000, Pittsburgh PA 15222, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2015050354/14.

(150058688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

CBK Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 137.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 1^{er} avril 2015 à 11h

Résolution 4:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Mathias Turra,

- M. Jörg Geiben

- Commerzbank AG, London Branch, représentée par M. Peter Corner

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société coopérative situé au 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015050357/20.

(150058355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Cecann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 194.211.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'administrateur unique de la société CECANN S.A., prise au siège social le 16 janvier 2015 que:

La société Engelwood Global Services, société à responsabilité limitée enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B191261 et dont le siège social est situé au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée à la fonction de dépositaire au sens de la loi du 28 juillet 2014, responsable de la conservation des actions au porteur de la société CECANN S.A.

Pour extrait conforme
Pour la société
CECANN S.A.

Référence de publication: 2015050359/17.

(150057934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 21.707.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse de JALYNE S.A. a également changé:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Copie certifiée conforme
K. LOZIE / JALYNE S.A.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015050365/18.

(150058034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Cofirenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.692.610,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.487.

—
Extrait des résolutions circulaires de la réunion du conseil de gérance du 31 mars 2015

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil de Gérance informe que l'adresse de JALYNE S.A. a également changé avec effet au 20 mars 2015:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Copie certifiée conforme
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015050364/19.

(150058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

CAERUS Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.575.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 31 mars 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Ming Lai Heykes de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- nommé Manuel Scheer, né le 6 mai 1985 à Prüm, Allemagne, et résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050352/15.

(150058519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Jules Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.549.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

la société anonyme JULES SOPARFI S.A (RCS B124549) avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du commerce, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015050553/16.

(150057870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

CEP III Investment 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.798.

—
Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 02 avril 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 02 avril 2015:

- Madame Erica K. Herberg;
- Monsieur David B. Pearson;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

CEP III Investment 19 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050361/23.

(150058541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

**FOF Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVIC III Lux Finance S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 193.868.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVIC III Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 193.850,

here duly represented by Mrs. Cécile GADISSEUR, one of its managers.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVIC III Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 193.868 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 14th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 25th, 2015, number 524. The articles of association have not yet been amended since (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "FOF Lux Finance S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" Art. 4. The Company will have the name FOF Lux Finance S.à r.l."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVIC III Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.850,

ici dûment représentée par Madame Cécile GADISSEUR, une de ses gérants.

La comparante est l'associé unique (l' «Associé Unique») de CVIC III Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.868, constituée par un acte du notaire instrumentant le 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 le 25 février 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés entretemps.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société en «FOF Lux Finance S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour y refléter la décision prises ci-avant:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de FOF Lux Finance S.à r.l.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6921. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050376/75.

(150058271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Otome Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.288.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America,

here represented by Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 24, 2015; and

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America,

here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on March 24, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. Siguler Guff SSI Royalty, LLC, and Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC are the two sole partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Otome Corporation S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.288 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, dated July 14th, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1939, on August 7th, 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 12th, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 3183, on December 13th, 2013.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand and one U.S. Dollars (USD 20,001.-) represented by two million and one hundred (2,000,100) shares without nominal value, which are divided as follows:

- One million, nine hundred and ninety-nine thousand, six hundred and ninety-five (1,999,695) Ordinary Shares without nominal value;
- Forty-one (41) Class A.1 Shares without nominal value;
- Forty-one (41) Class A.2 Shares without nominal value;
- Forty-one (41) Class A.3 Shares without nominal value;
- Forty-one (41) Class A.4 Shares without nominal value;
- Forty-one (41) Class A.5 Shares without nominal value;
- Forty (40) Class B.1 Shares without nominal value;
- Forty (40) Class B.2 Shares without nominal value;
- Forty (40) Class B.3 Shares without nominal value;
- Forty (40) Class B.4 Shares without nominal value; and
- Forty (40) Class B.5 Shares without nominal value.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate capital to the extent of one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand and one U.S. Dollars (USD 20,001.-) to twenty thousand and two U.S. Dollars (USD 20,002.-) by the creation and issue of ten (10) class A.1 shares, ten (10) class A.2 shares, ten (10) class A.3 shares, ten (10) class A.4 shares, ten (10) class A.5 shares, ten (10) class B.1 shares, ten (10) class B.2 shares, ten (10) class B.3 shares, ten (10) class B.4 shares and ten (10) class B.5 shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to ten (10) class A.1 shares, ten (10) class A.2 shares, ten (10) class A.3 shares, ten (10) class A.4 shares and ten (10) class A.5 shares, to be newly issued and have them fully paid up in the amount of fifty cents (USD 0.50), along with the payment of a share premium in the amount of ninety thousand, seven hundred and forty-five U.S. Dollars and eighty-nine cents (USD 90,745.89), by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "First Contribution"), owed by the Company to Siguler Guff SSI Royalty, LLC, and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 24, 2015, as well as from a declaration of Siguler Guff SSI Royalty, LLC, as creditor company, dated March 24, 2015, in the aggregate amount of ninety thousand, seven hundred and forty-six U.S. Dollars and thirty-nine cents (USD 90,746.39). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed; and

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to ten (10) class B.1 shares, ten (10) class B.2 shares, ten (10) class B.3 shares, ten (10) class B.4 shares and ten (10) class B.5 shares, to be newly issued and have them fully paid up in the amount of fifty cents (USD 0.50), along with the payment of a share premium in the amount of forty-nine thousand, one hundred and forty-two U.S. Dollars and ninety cents (USD 49,142.90), by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "Second Contribution"), owed by the Company to Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 24, 2015, as well as from a declaration of Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, as creditor company, dated March 24, 2015, in the aggregate amount of forty-nine thousand, one hundred and forty-three U.S. Dollars and forty cents (USD 49,143.40). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The First Contribution and the Second Contribution are collectively referred to as the "Contributions".

Effective implementation of the contributions

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the First Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the First Contribution;
- the assignment and subsequent extinction of the First Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the First Contribution and subsequent extinction of the First Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Second Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Second Contribution;
- the assignment and subsequent extinction of the Second Contribution are effective today without qualification; and

- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the Second Contribution and subsequent extinction of the Second Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand and two U.S. Dollars (USD 20,002.-) represented by two million and two hundred (2,000,200) shares without nominal value, which are divided as follows:

- One million, nine hundred and ninety-nine thousand, six hundred and ninety-five (1,999,695) Ordinary Shares without nominal value;

- Fifty-one (51) Class A.1 Shares without nominal value;
- Fifty-one (51) Class A.2 Shares without nominal value;
- Fifty-one (51) Class A.3 Shares without nominal value;
- Fifty-one (51) Class A.4 Shares without nominal value;
- Fifty-one (51) Class A.5 Shares without nominal value;
- Fifty (50) Class B.1 Shares without nominal value;
- Fifty (50) Class B.2 Shares without nominal value;
- Fifty (50) Class B.3 Shares without nominal value;
- Fifty (50) Class B.4 Shares without nominal value; and
- Fifty (50) Class B.5 Shares without nominal value.

* “Ordinary Shares” means ordinary shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A.1 Shares” means class A.1 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A.2 Shares” means class A.2 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A.3 Shares” means class A.3 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A.4 Shares” means class A.4 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A.5 Shares” means class A.5 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class A Shares” means collectively the Classes A.1 to A.5 Shares;

* “Class B.1 Shares” means class B.1 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class B.2 Shares” means class B.2 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class B.3 Shares” means class B.3 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class B.4 Shares” means class B.4 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class B.5 Shares” means class B.5 shares without nominal value in the share capital of the Company;

* “Class B Shares” means collectively the Classes B.1 to B.5 Shares;

* “Class of Shares” means the Class A Shares or the Class B Shares, as the case may be;

* “Sub-Class of Shares” means any of the Class A Shares or any of the Class B Shares;

* “Class A Partner” means any partner of the Company, which holds at any time Classes A.1 to A.5 Shares of the Company;

* “Class B Partner” means any partner of the Company, which holds at any time Classes B.1 to B.5 Shares of the Company;

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class B Shares Premium Account. This account shall be used to provide for the payment of the shares of the classes to which such account is attached and which the Company

may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder of such class or to allocate funds to the legal reserve”.

Third resolution

The partners resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 127.620,59.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entities, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19080, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015; et

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19080, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Peggy Simon, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Siguler Guff SSI Royalty, LLC et Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC sont les deux seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination d'«Otome Corporation S.à r.l.» ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.288 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1939 du 7 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n°3183 du 13 décembre 2013.

II. Le capital social est fixé à vingt mille un dollars U.S. (USD 20.001,-) représenté par deux millions cent (2.000.100) parts sociales sans valeur nominale, divisées comme suit:

- un million, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille, six cent quatre-vingt-quinze (1.999.695) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale;
- quarante-et-une (41) Parts Sociales de Classe A.1 sans valeur nominale;
- quarante-et-une (41) Parts Sociales de Classe A.2 sans valeur nominale;
- quarante-et-une (41) Parts Sociales de Classe A.3 sans valeur nominale;
- quarante-et-une (41) Parts Sociales de Classe A.4 sans valeur nominale;
- quarante-et-une (41) Parts Sociales de Classe A.5 sans valeur nominale;
- quarante (40) Parts Sociales de Classe B.1 sans valeur nominale;
- quarante (40) Parts Sociales de Classe B.2 sans valeur nominale;
- quarante (40) Parts Sociales de Classe B.3 sans valeur nominale;

- quarante (40) Parts Sociales de Classe B.4 sans valeur nominale; et
- quarante (40) Parts Sociales de Classe B.5 sans valeur nominale.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille un dollars U.S. (USD 20.001,-) à vingt mille deux dollars U.S. (USD 20.002,-), par la création et l'émission de dix (10) parts sociales de classe A.1, dix (10) parts sociales de classe A.2, dix (10) parts sociales de classe A.3, dix (10) parts sociales de classe A.4, dix (10) parts sociales de classe A.5, dix (10) parts sociales de classe B.1, dix (10) parts sociales de classe B.2, dix (10) parts sociales de classe B.3, dix (10) parts sociales de classe B.4 et dix (10) parts sociales de classe B.5.

Souscription - Paiement

Sur ce, Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à dix (10) parts sociales de classe A.1, dix (10) parts sociales de classe A.2, dix (10) parts sociales de classe A.3, dix (10) parts sociales de classe A.4 et dix (10) parts sociales de classe A.5 devant être nouvellement émises, et les libérer pour un montant total de cinquante centimes de dollars U.S. (USD 0,50), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix mille, sept cent quarante-cinq dollars U.S. et quatre-vingt-neuf centimes (USD 90.745,89), par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (ci-après le «Premier Apport»), due par la Société à Siguler Guff SSI Royalty, LLC, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datant du 24 mars 2015, ainsi que d'une déclaration de Siguler Guff SSI Royalty, LLC, en tant que société créancière, datant du 24 mars 2015, d'un montant total de quatre-vingt-dix mille, sept cent quarante-six dollars U.S. et trente-neuf centimes (USD 90.746,39). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte; et

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à dix (10) parts sociales de classe B.1, dix (10) parts sociales de classe B.2, dix (10) parts sociales de classe B.3, dix (10) parts sociales de classe B.4 et dix (10) parts sociales de classe B.5 devant être nouvellement émises, et les libérer pour un montant total de cinquante centimes de dollars U.S. (USD 0,50), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf mille, cent quarante-deux dollars U.S. et quatre-vingt-dix centimes (USD 49.142,90), par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, incontestable et incontestée (ci-après le «Second Apport») due par la Société à Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datant du 24 mars 2015, ainsi que d'une déclaration de Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, en tant que société créancière, datant du 24 mars 2015, d'un montant total de quarante-neuf mille, cent quarante-trois dollars U.S. et quarante centimes (USD 49.143,40). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Le Premier Apport et le Second Apport sont ci-après collectivement désignés les «Apports».

Réalisation effective des apports

Siguler Guff SSI Royalty, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune du Premier Apport et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Premier Apport;
- la cession et l'extinction subséquente du Premier Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Premier Apport et l'extinction subséquente du Premier Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Siguler Guff Benlysta Royalties, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire sans restriction aucune du Second Apport et est pleinement autorisée à apporter et éteindre de manière subséquente le Second Apport;
- la cession et l'extinction subséquente du Second Apport sont effectivement réalisées sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer et formaliser le Second Apport et l'extinction subséquente du Second Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille deux dollars U.S. (USD 20.002,-) représenté par deux millions deux cents (2.000.200) parts sociales sans valeur nominale, divisées comme suit:

- un million, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille, six cent quatre-vingt-quinze (1.999.695) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale;
- cinquante-et-une (51) Parts Sociales de Classe A.1 sans valeur nominale;
- cinquante-et-une (51) Parts Sociales de Classe A.2 sans valeur nominale;
- cinquante-et-une (51) Parts Sociales de Classe A.3 sans valeur nominale;

- cinquante-et-une (51) Parts Sociales de Classe A.4 sans valeur nominale;
- cinquante-et-une (51) Parts Sociales de Classe A.5 sans valeur nominale;
- cinquante (50) Parts Sociales de Classe B.1 sans valeur nominale;
- cinquante (50) Parts Sociales de Classe B.2 sans valeur nominale;
- cinquante (50) Parts Sociales de Classe B.3 sans valeur nominale;
- cinquante (50) Parts Sociales de Classe B.4 sans valeur nominale; et
- cinquante (50) Parts Sociales de Classe B.5 sans valeur nominale.

* «Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires sans valeur nominale, dans le capital social de la Société;

* «Parts Sociales de Classe A.1» signifie les parts sociales de classe A.1 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe A.2» signifie les parts sociales de classe A.2 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe A.3» signifie les parts sociales de classe A.3 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe A.4» signifie les parts sociales de classe A.4 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe A.5» signifie les parts sociales de classe A.5 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe A» signifie collectivement les Parts Sociales de Classes A.1 à A.5;

* «Parts Sociales de Classe B.1» signifie les parts sociales de classe B.1 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B.2» signifie les parts sociales de classe B.2 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B.3» signifie les parts sociales de classe B.3 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B.4» signifie les parts sociales de classe B.4 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B.5» signifie les parts sociales de classe B.5 sans valeur nominale, dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B» signifie collectivement les Parts Sociales de Classes B.1 à B.5;

* «Classe de Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B, selon le cas;

* «Sous-Classe de Parts Sociales» signifie chacune des Parts Sociales de Classe A ou chacune des Parts Sociales de Classe B;

* «Associé de Classe A» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes A.1 à A.5 de la Société;

* «Associé de Classe B» signifie tout associé de la Société, détenant à tout moment des Parts Sociales de Classes B.1 à B.5 de la Société;

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales Ordinaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe B, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe B et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des parts sociales des classes auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés de cette classe, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 127.620,59.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: GAC/2015/2653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015050674/324.

(150058525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Altracon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.455.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 01.04.2015.

Référence de publication: 2015050266/10.

(150057901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Karlin Real Estate Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 888.479,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.509.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March;

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karlin Real Estate Europe, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, the United States of America, registered with the Secretary of State of the Delaware, Division of Corporations, under number 5340522 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 20, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Karlin Real Estate Europe Holdings (Lux) S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 192509 (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary in Echternach, on December 3rd, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4007 on December 29th, 2014. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 5th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at seven hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one U.S. Dollars (USD 770,651.-) represented by seven hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one (770,651) shares with a nominal value of one U.S. Dollar each (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and seventeen thousand eight hundred and twenty-eight U.S. Dollars (USD 117,828.-) to raise it from its present amount of seven hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one U.S. Dollars (USD 770,651.-) to eight hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 888,479.-) by the creation and issue of one hundred and seventeen thousand eight hundred and twenty-eight (117,828) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the one hundred and seventeen thousand eight hundred and twenty-eight (117,828) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 1% of:

- the share capital of Karlin Real Estate (Huddersfield) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, with registration number 116277 ("Huddersfield"), valued at six thousand forty-three British Pounds and seventy-three Pence (GBP 6,043.73);

- a receivable held on Huddersfield, prenamed in the amount of seven thousand three hundred and fifty British Pounds (GBP 7,350.-);

- the share capital of Karlin Real Estate (Telford) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, with registration number 116278 ("Telford"), valued at six thousand four hundred and eight British Pounds and thirty-three Pence (GBP 6,408.33);

- a receivable held on Telford, prenamed, in the amount of nine thousand one hundred and fifty British Pounds (GBP 9,150.-);

- the share capital of Karlin Real Estate (Bedford) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, with registration number 116371 ("Bedford"), valued at eight thousand five hundred and three British Pounds and eighty-seven Pence (GBP 8,503.87);

- a receivable held on Bedford, prenamed, in the amount of ten thousand three hundred and fifty British Pounds (GBP 10,350.-);

- the share capital of Karlin Real Estate (Gateshead) Limited, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its registered office at 42 Brookstreet, London, W1K 5DB, United Kingdom, with registration number 06077489 ("Gateshead"), valued at nineteen thousand thirty-six British Pounds and seven Pence (GBP 19,036.07), and;

- the share capital of Karlin Real Estate (Roebuck Centre) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, with registration number 116531 ("Roebuck"), valued at twelve thousand three hundred and forty-eight British Pounds and eighty-four Pence (GBP 12,348.84);

corresponding to one hundred and seventeen thousand eight hundred and twenty-eight U.S. Dollars and fifty-six cents (USD 117,828.56) (hereafter the "Contributed Assets"). The excess contribution of fifty-six cents (USD 0.56) will be allocated to the Company's legal reserve.

Evidence of the contribution's existence

The value of the Contributed Assets is set at one hundred and seventeen thousand eight hundred and twenty-eight U.S. Dollars and fifty-six cents (USD 117,828.56) and results from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the contributor. A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole owner of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eight hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventy-nine U.S. Dollars (USD 888,479.-) represented by eight hundred and eighty-eight thousand four hundred and seventy-nine (888,479) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.”.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

The amount of the capital increase is valued at EUR 109.656,98.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt mars;

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Karlin Real Estate Europe, LLC, une «limited liability company» constituée selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Secretary of State of the Delaware, Division of Corporations», sous le numéro 5340522 (l'«Associé Unique»),

représenté par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Karlin Real Estate Europe Holdings (Lux) S.à r.l.», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192509 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire à Echternach, en date du 3 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4007 le 29 décembre 2014. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est de sept cent soixante-dix mille six cent cinquante-et-un Dollars américains (770.651,- USD) représenté par sept cent soixante-dix mille six cent cinquante-et-une (770.651) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent dix-sept mille huit cent vingt-huit Dollars américains (117.828,-USD) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-dix mille six cent cinquante-et-un Dollars américains (770.651,- USD) à huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf Dollars américains (888.479,- USD) par la création et l'émission de cent dix-sept mille huit cent vingt-huit (117.828) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, intégralement libérées par l'Associé Unique par apport en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cent dix-sept mille huit cent vingt-huit (117.828) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune et les payer intégralement par apport en nature consistant en 1%:

- de la société Karlin Real Estate (Huddersfield) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE2 3RA («Huddersfield»), enregistrée sous le numéro 116277, évaluée à six mille quarante-trois Livres Sterling et soixante-treize Pence (6.043,73 GBP);

- d'une créance détenue sur Huddersfield, prénommée, pour un montant de sept mille trois cent cinquante Livres Sterling (7.350,- GBP);

- de la société Karlin Real Estate (Telford), une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE2 3RA, enregistrée sous le numéro 116278 («Telford»), évaluée à six mille quatre cent huit Livres Sterling et trente-trois Pence (6.408,33 GBP);

- d'une créance détenue sur Telford, prénommée, pour un montant de neuf mille cent cinquante Livres Sterling (9.150,- GBP);

- de la société Karlin Real Estate (Bedford) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE2 3RA, enregistrée sous le numéro 116371 («Bedford»), évaluée à huit mille cinq cent trois Livres Sterling et quatre-vingt-sept Pence (8,503.87 GBP);

- d'une créance détenue sur Bedford, prénommée, pour un montant de dix mille trois cent cinquante Livres Sterling (10.350,- GBP);

- de la société Karlin Real Estate (Gateshead) Limited, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 42, Brookstreet, Londres, JW1K 5DB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 06077489 («Gateshead»), évaluée à dix-neuf mille trente-six Livres Sterling et sept Pence (19.036,07 GBP), et;

- de la société Karlin Real Estate (Roebuck Centre) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE2 3RA, enregistrée sous le numéro 116531 («Roebuck»), évaluée à douze mille trois cent quarante-huit Livres Sterling et quatre-vingt-quatre Pence (12.348,84 GBP) correspondant à cent dix-sept mille huit cent vingt-huit Dollars américains et cinquante-six cents (117.828,56 USD) (les «Actifs Apportés»).

L'apport excédentaire de cinquante-six cents (0,56 USD) est alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La valeur des Actifs Apportés est établie à cent dix-sept mille huit cent vingt-huit Dollars américains et cinquante-six cents (117.828,56 USD), et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire des Actifs Apportés;
- les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert des Actifs Apportés, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf Dollars américains (888.479,- USD) représenté par huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-neuf (888.479) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 109.656,98.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation: GAC/2015/2524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050556/187.

(150057975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

NEXSTEP Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 180.566.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nexyard S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), with its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176638,

here represented by Mrs. Rachel POESY-STUMPERT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NEXSTEP Advisory S.à r.l (hereinafter the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180566 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2878 on 15 November 2013 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder declares having waived any notice requirement and may thus validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Restatement of article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") that shall now be stated as follows:

" Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ICAMAP Advisory S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of association."; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") that shall now be read as follows:

" Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ICAMAP Advisory S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of association."

There being no further business, the general meeting of the sole shareholder is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept février.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nexyard S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176638,

ici représentée par Rachel POESY-STUMPERT, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de NEXSTEP Advisory S.à.r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180566, et constituée selon un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 Septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2878 en date du 15 novembre 2013 (ci-après l'Associé Unique).

L'Associé Unique déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte de l'article 1 des Statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ICAMAP Advisory S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que les présents statuts.»; et

2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ICAMAP Advisory S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que les présents statuts.»

Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, date de naissance, état civil et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. POESY-STUMPERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5883. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050664/93.

(150058155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

King's Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.886.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 11. Februar 2015. unterzeichnet wurde, hat die Aktiengesellschaft KING'S GROUP SA. den Besitz von ein hundert (100) Anteilen, an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KING'S GROUP GmbH mit Gesellschaftssitz in Im Nasswasen 10 DE-72379 Hechingen (Deutschland), eingetragen bei dem Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRB 749050 abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist Die Gesellschaft KING'S GROUP GmbH ist im Besitz aller Anteile der Gesellschaft.

Référence de publication: 2015050570/14.

(150058462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 69.928,13.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

 —
Extrait du contrat de rachat de parts sociales date du 25 mars 2015

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 25 mars 2015 que la Société a racheté 4,035 de ses propres parts sociales préférentielles de classe E dans les proportions suivantes:

Cédants	Nombre de parts sociales E détenues dans la Société
Christopher Masek	823
Mads Ryum Larsen	343
James William Yates	206
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	823
Stellaris AB	398
International Kapital Investment Partners S.à r.l.	398
Anders Petersson	261
Remko Hilhorst	261
Stanhope Invest S.à r.l.	261
Cosigrande AB	261
TOTAL	4.035

Par suite du contrat susmentionné, les associés de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
FATBUREN Europa BV	2.202 parts sociales ordinaires de classe A
IK Investment Partners S.à r.l.	4.035 parts sociales préférentielles de classe E
Christopher Masek	823 parts sociales préférentielles de classe F 823 parts sociales préférentielles de classe G 823 parts sociales préférentielles de classe H 823 parts sociales préférentielles de classe I
Mads Ryum Larsen	343 parts sociales préférentielles de classe F 343 parts sociales préférentielles de classe G 343 parts sociales préférentielles de classe H 343 parts sociales préférentielles de classe I
James William Yates	206 parts sociales préférentielles de classe F 206 parts sociales préférentielles de classe G 206 parts sociales préférentielles de classe H 206 parts sociales préférentielles de classe I
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	823 parts sociales préférentielles de classe F 823 parts sociales préférentielles de classe G 823 parts sociales préférentielles de classe H 823 parts sociales préférentielles de classe I
Stellaris AB	398 parts sociales préférentielles de classe F 398 parts sociales préférentielles de classe G 398 parts sociales préférentielles de classe H 398 parts sociales préférentielles de classe I
International Kapital Investment Partners S.à r.l.	398 parts sociales préférentielles de classe F 398 parts sociales préférentielles de classe G 398 parts sociales préférentielles de classe H 398 parts sociales préférentielles de classe I
Anders Petersson	261 parts sociales préférentielles de classe F 261 parts sociales préférentielles de classe G 261 parts sociales préférentielles de classe H 261 parts sociales préférentielles de classe I

Remko Hilhorst	261 parts sociales préférentielles de classe F 261 parts sociales préférentielles de classe G 261 parts sociales préférentielles de classe H 261 parts sociales préférentielles de classe I
Stanhope Invest S.à r.l.	261 parts sociales préférentielles de classe F 261 parts sociales préférentielles de classe G 261 parts sociales préférentielles de classe H 261 parts sociales préférentielles de classe I
Cosigrande AB	261 parts sociales préférentielles de classe F 261 parts sociales préférentielles de classe G 261 parts sociales préférentielles de classe H 261 parts sociales préférentielles de classe I
Total	2.202 parts sociales ordinaires de classe A; 4.035 parts sociales préférentielles de classe E; 4.035 parts sociales préférentielles de classe F; 4.035 parts sociales préférentielles de classe G; 4.035 parts sociales préférentielles de classe H; 4.035 parts sociales préférentielles de classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050528/81.

(150058020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.651.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.566.

In the year two thousand and fifteen, the seventeenth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 193.566 (the Company). The Company was incorporated on 12 January 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard Delosh, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette).

There appeared:

IIF Luxco2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,651,750, and being registered with the Register under number B 130.912 (the Sole Shareholder), being the holder of 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each,

represented by Maître Robert Steinmetzer, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. all of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each (the Existing Shares), and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve hundred and five hundred Euro), are duly represented at the present Meeting;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Consolidation of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each;

3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) so as to increase the share capital of the Company to an amount of EUR 2,651,750 (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro) by way of the issuance of 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) new shares in the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each and an aggregate subscription of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred and twenty-three Euro and eighty Cents);

4. Intervention, subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 3. above by way of a contribution in kind consisting in a receivable which IIF Luxco2 S.à r.l. has against the Company;

5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, including the corporate object of the Company;

6. Requalification of the mandates of the managers of the Company from that of a class A managers and class B managers of the Company to that of managers of the Company;

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authorisation in connection thereto; and

8. Miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to consolidate the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, all attributed to the Sole Shareholder, with the share capital of the Company remaining unchanged.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the current article 5 of the Articles shall be amended, and will be amended and renumbered accordingly further to the passing of the sixth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) in order to bring the same from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 2,651,750 (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro) by the creation and issuance of 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) new shares in the share capital of the Company, each share having nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) (collectively, the New Shares).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the third resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

(i) subscribe to all of the New Shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, for an aggregate subscription price of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents); and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents) (the Receivable).

The Sole Shareholder resolves that the aggregate subscription price of the New Shares issued by the Company, shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 261,329,073.80 (two hundred sixty-one million three hundred twenty-nine thousand seventy-three Euro and eighty Cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 17 March 2015 on behalf of the board of managers of the Company as well as (ii) a certificate issued on 17 March 2015 by an authorized signatory of the Sole Shareholder stating that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable is worth at least EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents), and (c) the entire value of the Receivable, in an aggregate amount of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents) shall be allocated to the subscription and payment of the New Shares to be issued by the Company.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) shares in the share capital of the Company.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the current article 5 of the Articles shall be amended, and will be amended and renumbered accordingly further to the passing of the fifth resolution below which is in connection with the restatement of the Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,651,750.- (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro), represented by 21,214 (twenty-one thousand two hundred fourteen) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) per share.

5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6. Transfer of shares. In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect, and within the limits set forth by the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

8. Management - Board of Managers. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the appointment of each manager. In case of a plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of a plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit sharing

14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) of the Company will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the mandates of Mr. Mark Doherty and Mr. Dennis Clarke from that of class A managers of the Company and Mr. Patrick Houbert, Mr. Roger Hanson and Mr. Patrick Meunier from that of class B managers of the Company to that of managers of the Company.

As a result of the above resolution, the board of managers of the Company shall now be composed as follows:

- Mr. Mark Doherty, manager;
- Mr. Dennis Clarke, manager;
- Mr. Patrick Houbert, manager;
- Mr. Roger Hanson, manager; and
- Mr. Patrick Meunier, manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of such proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et étant enregistrée auprès du Registre sous le numéro B 193.566 (la Société). La Société a été constituée en date du 12 Janvier 2015 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard Delosh, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial).

A comparu:

IIF Luxco2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg

(le Registre) sous le numéro B 130.912 (l'Associé Unique), détenteur de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune,

représentée par Maître Robert Steinmetzer, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps que celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer que:

I. l'intégralité des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune (les Parts Sociales Existantes), et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), est dûment représentée à la présente Assemblée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Consolidation de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune en 100 (cent) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 2.639.250 EUR (deux millions six cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros) de façon à augmenter le capital social de la Société à un montant de 2.651.750 EUR (deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune et un montant de souscription total de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes);

4. Intervention, souscription et paiement intégral en nature de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance qu'IIIF. détient envers la Société;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, y compris de l'objet social de la Société;

6. Requalification des mandats des gérants de la Société de gérants de classe A et gérants de classe B de la Société à gérants de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférentes; et

8. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de consolider les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune en 100 (cent) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros); chacune, attribuées à l'Associé Unique, sans modification du capital social.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'actuel article 5 des Statuts sera modifié et renuméroté en ce sens consécutivement à l'adoption de la cinquième résolution en rapport avec la refonte des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 2.639.250 EUR (deux millions six cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros) de façon à faire passer le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune à un montant de 2.651.750 EUR (deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de

21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) nouvelles parts sociales dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que le paiement complet de l'augmentation de capital reprise dans la troisième résolution ci-dessus:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté, déclare:

(i) souscrire la totalité des Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, pour un montant de souscription de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes); et

(ii) payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant total de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes) (la Créance).

L'Associé Unique décide que la montant total de la souscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société, sera alloué comme suit:

(i) un montant de 2.631.250 EUR (deux millions six cent trente-et-un mille deux cent cinquante euros) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 261.329.073,80 EUR (deux cent soixante-et-un millions trois cent vingt-neuf mille soixante-treize euros et quatre-vingt centimes) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance apportée à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 17 mars 2015 pour le compte du conseil de gérance de la Société ainsi qu'(ii) un certificat émis le 17 mars 2015 par un signataire autorisé de l'Associé Unique déclarant, entre autre, (a) que la Créance est certaine, liquide et payable immédiatement, (b) la Créance a une valeur d'au moins 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes), et (c) la totalité de la valeur de la Créance, d'un montant global de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes) sera alloué à la souscription et au paiement des Nouvelles Parts Sociales devant être émises par la Société.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée à la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'Associé Unique détient la totalité des 21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) parts sociales dans le capital social de la Société.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'actuel article 5 des Statuts doit être modifié et sera modifié consécutivement à l'adoption de la cinquième résolution ci-dessous en rapport avec la refonte des Statuts

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts et de procéder à une renumérotation et refonte intégrale des Statuts, et dans la mesure où cela est nécessaire, d'insérer et modifier les titres dans les Statuts, de sorte que les Statuts sont libellés désormais ainsi:

“Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l. (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toute mesure et accomplir toute opération, en ce compris et de manière non limitative, toute transaction commerciale, financière, personnelle et immobilière qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 2.651.750 EUR (deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros), représenté par 21.214 (vingt-et-un mille deux cent quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Distribution des bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son détenteur aux actifs sociaux et aux profits de la Société en proportion directe du nombre de part sociale en circulation.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de suffisamment de réserves distribuables, et dans les limites prévues par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont applicables.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue comme 'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par un vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Outre les cas d'urgence qui seront indiqués dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à l'exigence de convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître

sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par tout membre du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront pris à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les compte-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura délégué.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote de l'associé unique/des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite

de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le montant restant peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion du nombre de parts sociales de la Société détenu.

L'assemblée générale des associé(s) a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) de la Société n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les mandats de M. Mark Doherty et de M. Dennis Clarke, gérants de classe A et de M. Patrick Houbert, M. Roger Hanson et M. Patrick Meunier, gérants de classe B de la Société, à gérants de la Société.

Il résulte de la résolution ci-dessus que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- M. Mark Doherty, gérant;
- M. Dennis Clarke, gérant;
- M. Patrick Houbert, gérant;
- M. Roger Hanson, gérant; et
- M. Patrick Meunier, gérant.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête dudit mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015050527/581.

(150058216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Faroe Investments Swansea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.817.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 195.310,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on March 25th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and partownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create

security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Faroe Investments Swansea S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling), represented by 11,000 (eleven thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised in accordance with Article 189 of the Companies Act. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Faroe Investments Holdco S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 14,935.51 (fourteen thousand nine hundred thirty-five euro and fifty-one cent) according to the exchange rate published by the European Central Bank on March 25th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975, in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195.310,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Faroe Investments Swansea S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling), représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé conformément à l'article 189 de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 11.000 (onze mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Faroe Investments Holdco S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 14.935,51 (quatorze mille neuf cent trente-cinq euros et cinquante et un cents) conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 26 mars 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6933. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050432/406.

(150058075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Hello Rent, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.823.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

a comparu

Sogeka Luxembourg SA, société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B.135243, représentée par Maître Pierre Berna, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en sa qualité d'administrateur unique.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Hello Rent».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. A l'intérieur de la commune d'Esch-sur-Alzette, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente et la location sans chauffeur de véhicules à moteur ainsi que de tous véhicules de transport et de biens d'équipement.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes opérations de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

La propriété des actions s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires qui le demandent.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs, personnes physiques, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à quinze (15) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

La comparante précitée a souscrit la totalité des mille (1.000) actions créées.

Ces actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent soixante-cinq virgule soixante-quatorze euros (EUR 1.365,74)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Pierre Berna, susnommé, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 17 avril 1947, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

- Monsieur Marc Graas, directeur général d'Autodis, né à Luxembourg, le 24 mars 1950, avec adresse professionnelle à L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, ZI Um Monkeler, op der Drieschen.

- Monsieur Pascal Authelet, commerçant, né à Saint-Mard (Belgique) le 20 octobre 1968, avec adresse professionnelle à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité contrôle audit, né à Luxembourg le 31 août 1985, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Est nommé président du conseil d'administration conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Marc Graas, susnommé.

5. Est nommé administrateur-délégué conformément à l'article 11 des statuts, Monsieur Pascal Authelet, susnommé.

6. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 248,74

Signé: Berna et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation 1LAC/2015/9143. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015050511/159.

(150058204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Gambetta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.997.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2015

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS a été ratifiée et il a été nommé, avec effet au 10 décembre 2014, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gambetta Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050467/19.

(150058069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Am Holzhaus s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 8A, Ierweschte Wee.

R.C.S. Luxembourg B 195.822.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Bernadette HALLÉ, éducatrice diplômée, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1984, demeurant à L-9767 Pintsch, 8A, Ierweschte Wee.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AM HOLZHAUS s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Pintsch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Bernadette HALLÉ, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Bernadette HALLÉ, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-9767 Pintsch, 8A, Ierweschte Wee.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HALLÉ, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050269/130.

(150058159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 Mars 2015

En date du 20 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé;

- de renouveler les mandats de Monsieur Yvar Mentha (Président), Monsieur Mark Edmonds et Monsieur Jean-Claude Ramel en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant comme nouvelle adresse 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.
- d'accepter la nomination de Monsieur Mariusz Baranowski, ayant comme adresse professionnelle 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»). Sa nomination est effective depuis le 30 mars 2015, date de l'accord écrit de la CSSF.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Lombard Odier Funds Europe S.A.
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Olivia TOURNIER
Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015050582/25.

(150058183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.
